COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 juillet 2026
Affichée le : 02 juillet 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Clément HÉRIN, Céline HOUR, Frédéric BUZANCE, Nadia FOUQUET, Vanessa MARTINEAU, Marine MASSUE, Morgane RAGNEA, Magali SEDAINE, Laurent BLIN, Jean-Philippe COLAS, Siebe POSTMA, Pierre VAILLANT, Laurent VOLUT(arrivé à 20h30) .
Absent excusé :
Pascal MARTINEAU, Laurent VOLUT(arrivé à 20h30)
Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Ordre du jour :

-Convention Satese
-cession de terrain – droit Safer
-demande ouverture de classe
-Questions diverses

➢ **Convention SATESE**

Madame Leviau informe qu'il y a lieu de renouveler la convention SATESE (assistance technique station d'épuration) qui est une convention entre le département et la commune. Le coût est de 0,50€TTC par habitant pour une durée du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Délibération n° 68/2026-07-07
Convention SATESE

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler la convention SATESE (assistance technique station d'épuration) qui est une convention entre le département et la commune. La convention est conclue entre le Département de la Sarthe et la collectivité pour permettre à cette dernière de bénéficier de l'accompagnement technique du SATESE 72 (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).
Elle vise principalement à améliorer le fonctionnement des installations d'assainissement collectif, à assurer leur suivi réglementaire et à préserver la qualité des milieux naturels. Le SATESE apporte une assistance et des conseils, mais ne se substitue ni à l'exploitant ni au maître d'ouvrage
Le coût est de 0,50€TTC par habitant pour une durée du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, *ratifie les termes de la convention SATESE.*
Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Cession de terrain droit Safer**

Madame Leviau rappelle la cession d'une bande de terrain à M. Kilbuan et Mme Sourdet. Le notaire vient d'informer d'un droit de purge pour ce terrain qui est issu d'une cession Safer. Le cout est de 589,93€.
Le conseil municipal doit adopter une délibération.

Délibération n° 69/2026-07-07
Cession de terrain – droit de purge Safer

Madame Leviau rappelle la cession d'une bande de terrain à M. Kilbuan et Mme Sourdet, issu d'une division de la parcelle AH 148, situé Pièce des Gillards, d'une surface de 299m². Le notaire vient d'informer d'un droit de purge pour ce terrain qui est issu d'une cession Safer. Le cout est de 589,93€.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, accepte que la commune prenne à sa charge ce droit de purge Safer. Ce coût viendra en déduction du prix de cession de ce terrain. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de M. VOLUT Laurent

➢ **Demande ouverture de Classe**

Madame Leviau fait part de ses démarche en vue de l'ouverture d'une classe. Madame Leviau et Madame Hour indique les autres démarches réalisées. Les effectifs sont en augmentation pour atteindre 135 enfants, soit plus de 27 enfants par classe. La municipalité, l'APEV et les enseignants sont mobilisés pour solliciter l'ouverture d'une 6ème classe. La réponse serait donnée vers le 20 août par l'inspecteur. A noter que le préfet aurait aussi le « dernier mot » pour cette ouverture.

➢ **Ajout point du jour : validation avenant Breton – organigramme et clés pass**

Madame le Maire fait part d'un devis complémentaire pour l'organigramme et les pass de l'école. Le devis s'élève à 3329,30 €HT.

Délibération n° 70/2026-06-16
Devis complémentaire organigramme et pass école maternelle

Madame le Maire fait part d'un devis complémentaire pour l'organigramme et les pass de l'école.
Le devis s'élève à 3329,30 €HT. Il concerne la mise en place de pass suplémentaires à l'école maternelle afin de limiter le nombre de clés en usage entre les deux écoles.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour ce devis pour la mise à jour de l'organigramme et la mise en place de pass supplémentaire à l'école maternelle d'un montant de 3329,30€HT. Ces travaux seront imputés en section d'investissement. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Ajout point du jour : devis pour lave-vaisselle cantine.**

Madame le Maire fait part d'un devis de la société ATEC pour le changement du lave-vaisselle de la cantine pour un montant de 6 875,05€HT.
Madame le Maire indique que le lave-vaisselle de l'espace culturel est définitivement hors d'usage. Il est proposé d'installer le lave-vaisselle actuellement à la cantine à l'espace culturel et d'installer un matériel neuf, et beaucoup plus sollicité à la cantine.
Le conseil municipal doit adopter une délibération.

Délibération n° 71/2026-07-07
Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine

Madame le Maire fait part d'un devis de la société ATEC pour le changement du lave-vaisselle de la cantine pour un montant de 6 875,05€HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour ce devis pour le changement de lave-vaisselle pour un montant de 6 875,05€HT. Ces travaux seront imputés en section d'investissement sur le programme matériel. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

➢ **Ajout point du jour : devis pour menuiseries Viveco.**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a acté un devis pour le changement des huisseries pour l'immeuble Viveco lors du vote du budget. Or le trésor public sollicite une délibération pour le règlement de ces factures.
Le conseil municipal doit adopter une délibération.

Délibération n° 72/2026-07-07
Changement des menuiseries immeuble Viveco

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de l'inscription lors du vote du budget d'un devis de l'entreprise Menuiserie Augereau d'un montant de 13 075,00€HT pour le changement des huit huisseries de l'immeuble VIVECO. Le trésor public sollicite une délibération pour le règlement de ces factures.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, réitère son accord pour ce devis de changement d'huisseries par l'entreprise Menuiserie Augereau pour un montant de 13 075,00 €HT. Ces travaux seront imputés en section d'investissement sur le programme bâtiment. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

➢ **Questions diverses**

Invitation conférence sur les finances locales : Madame le Maire fait part d'une invitation de M. Jean-Pierre Vogel, Sénateur, pour une conférence sur les finances locales. Cette invitation est fixée au 15 septembre2026. Les élus intéressés doivent se rapprocher de Madame le Maire pour une centralisation des inscriptions.

Canicule : Madame le Maire indique qu'un certain nombre de mesures ont été prises face aux épisodes de canicules : recensement des personnes âgées et distribution auprès des élus d'un listing de visites ou d'appel téléphoniques. Pose de films provisoires à la résidence et décalage des horaires de l'agent en charge de la résidence tôt le matin afin de rafraîchir les communs.
Les horaires d'embauche des agents techniques ont été avancés afin de limiter les activités aux pics de chaleur.

Bacs à compost : les bacs partagés ont été installés derrière la mairie et un riverain s'est porté volontaire pour effectuer les manipulations entre les bacs.

Heure levée de séance : 21h30

Prochaines réunions : 8 septembre 20h30

Le Maire, Ghislaine LEVIAU

Le secrétaire, Frédéric BUZANCE

